

Conseil de quartier Centre-Ville – Réunion « Ville à hauteur d'enfant »

16 juillet 2026

Contexte :

À la suite de la dernière réunion du Conseil de quartier Centre-Ville, plusieurs membres ont exprimé leur souhait de travailler autour de la thématique de la Ville à hauteur d'enfant. Une réunion spécifique a ainsi été organisée en présence de Nolwenn Henry, élue déléguée à la Ville à hauteur des enfants, et de Noémie Puillandre Collard, adjointe à la participation citoyenne et ancienne élue à la jeunesse et à la Ville à hauteur d'enfant (précédent mandat) et Valérie Huet Morinière, adjointe au quartier centre-ville.

Nolwenn Henry a présenté les différents enjeux regroupés sous cette thématique : **droits de l'enfant, parentalité, participation des enfants, adaptation de la ville à leurs besoins et création de lieux d'échanges adaptés.**

Plusieurs actions et projets portés par la Ville ou l'Agglomération ont été présentés, notamment :

- la **végétalisation des cours d'école**, identifiée comme un projet de mandat, avec un objectif de réalisation d'une cour par an ;
- l'**adaptation des abords des écoles**, notamment en matière de sécurisation des trottoirs ;
- la « **rue des enfants** » **rue Vis**, qui s'inscrit dans les objectifs politiques d'aménagement d'une ville davantage adaptée aux enfants ;
- le développement et la poursuite d'**événementiels autour de la jeunesse et de la parentalité**, tels que *Les Enfants sont des Princes*, la Semaine de la petite enfance ou encore le Forum Jobs d'été ;
- les dispositifs d'**aide au logement à destination des jeunes adultes** ;
- le développement des **aires de jeux**, avec une réflexion sur les usages et les besoins futurs, notamment au regard des nouveaux logements et de l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire ;
- la réflexion autour de la **Maison de la jeunesse** pour les 16-29 ans, qui relève de la compétence de Quimper Bretagne Occidentale.

Il a été précisé que, pour le mandat en cours, une attention particulière est portée aux **adolescents et aux jeunes adultes**, tout en maintenant les dispositifs existants.

Les enjeux liés aux aménagements des abords des écoles et aux aires de jeux constituent également des axes de travail importants.

Quelle place pour le conseil de quartier ?

Les membres du Conseil de quartier ont ensuite échangé sur la manière dont ils pourraient contribuer à cette thématique. Il a été identifié que le conseil de quartier pourrait principalement constituer un **espace ressource et d'appui à la consultation**.

À ce titre, il pourrait notamment :

- formuler des **suggestions et propositions** sur les besoins identifiés par les habitants ;
- contribuer à la **consultation d'autres habitants**, notamment des familles et des personnes directement concernées par ces enjeux ;
- faire remonter des usages, besoins ou idées permettant d'alimenter la réflexion de la collectivité.

Vigilance : compte tenu du calendrier du mandat actuel du conseil de quartier, qui prendra fin en avril 2027, et de la nécessité d'engager le budget associé avant la mi-décembre 2026, la mise en œuvre d'un projet d'investissement spécifique sur cette thématique apparaît difficile dans le cadre actuel. Une démarche davantage orientée vers la consultation, la réflexion et la formulation de propositions semble donc plus adaptée.

Enfin, Nolwenn Henry a indiqué qu'elle pourrait être présente lors de la prochaine réunion plénière du conseil de quartier, prévue le 15 octobre, afin de poursuivre les échanges. Sa participation pourrait notamment permettre d'organiser un atelier de réflexion ou de consultation avec les membres présents.